

BATIR DECAP EXPRESS D410

Décapant à froid



Définition

Nettoyant surpuissant qui permet d'éliminer les tags et graffitis mais aussi de décoller les moquettes et les papiers peints, décoller les chewing-gums, décaper des tâches sèches de peinture et enlever des résidus de colle.

Destination

BATIR DECAP EXPRESS D410 s'applique sur tous types de supports en extérieur et intérieur tels que les panneaux de signalisation, les abris de bus, les poubelles, les mobiliers urbains, les façades.

Propriétés

- Graffitis
- Chewing-gum.
- Prêt à l'emploi.
- Tous supports.

Mise en œuvre

PRÉPARATION

- Racler éventuellement les résidus non adhérents.

APPLICATION

- Bien mélanger avant utilisation.
- Prêt à l'emploi.
- Appliquer en pulvérisation à quelques centimètres du support.
- Laisser agir entre 2 et 15 minutes sur support bloqué.
- Laisser agir entre 30 et 45 minutes sur support poreux ou pour les cas plus difficiles.
- Rincer à l'hydro-nettoyeur ou à l'éponge selon le cas et la surface à traiter.
- Rendement d'environ 6 à 8 m²/L.
- Nettoyage du matériel à l'eau.

Caractéristiques techniques

Conditionnement

1 litre et 5 litres.

Densité

1,08.

Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

Rendement

environ 6 à 8 m²/L.

Caractéristiques réglementaires

Assurance

BATIR DECAP EXPRESS D410 est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

Hygiène et sécurité

Provoque de graves lésions des yeux.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

CED : 080112.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.

reca

peintures

RECA S.A.S.

94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE

Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50

www.reca.tm.fr

contact@reca.tm.fr